

HIVER 2018

ASSURANCE DE DOMMAGES / LCA.E6 DES PARTICULIERS

Attestation
d'études
collégiales



BUT DU PROGRAMME

Le programme d'attestation en Assurance de dommages des particuliers a pour but de répondre aux besoins de formation des agents, des courtiers, des souscripteurs et des experts en sinistre dans l'exercice de leur fonction.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Parmi les professions les plus en demande au Québec (2015-2019)*

Ce programme vous dirige vers quatre postes de travail :

- agent ou courtier en assurance de dommages des particuliers;
- souscripteur;
- expert en sinistres.

Ces fonctions de travail figurent parmi les 50 métiers offrant les meilleures perspectives d'embauche!

Pour exercer ces professions, il suffit de :

- compléter une formation collégiale (DEC ou AEC en Assurance de dommages);
- réussir les examens de l'AMF;
- effectuer une période probatoire;
- obtenir un certificat de représentant pour la discipline ou une catégorie de discipline.

* Données extraites d'IMT - en ligne information sur le marché du travail Emploi-Québec (2017).



POSSIBILITÉ
D'AIDE FINANCIÈRE
AUX ÉTUDES
PROGRAMME DE
PRÊTS ET
BOURSES

INFORMATION
819 378-1123



**FORMATION
CONTINUE**

DURÉE

2 sessions
2 soirs par semaine
2 samedis par mois

DROITS DE SCOLARITÉ 2018

Demande d'admission : 40 \$

Hiver 2018

Inscription et scolarité :
495 \$/session

Volumes obligatoires :
environ 230 \$ / session

PROCÉDURES D'ADMISSION

Compléter une demande
d'admission **en ligne** :
cfc.clafleche.qc.ca

ou par **la poste** :

Formation continue
Lafleche

1687, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 3R8

Téléphone : 819 378-1123
Sans frais : 1-800-663-8105
cfc.clafleche.qc.ca

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Renée Asselin
819 378-1123 poste 525
renee.asselin@cfc.clafleche.qc.ca



**FORMATION
CONTINUE**

→ cfc.clafleche.qc.ca

QUALITÉS REQUISES

Les aptitudes et attitudes de base requises sont les suivantes :

- avoir une bonne capacité d'écoute;
- détenir des compétences en service à la clientèle;
- faire preuve d'entrepreneurship;
- avoir de la facilité à vulgariser de l'information complexe;
- posséder un bon jugement;
- avoir un bon esprit d'équipe et un sens de l'initiative;
- faire preuve d'intégrité et d'éthique.

ACTIVITÉS DE FORMATION

Session 1	Titre	Heures
410-103-LF	Fonction de travail et relations professionnelles	45 heures
410-104-LF	Sinistre de biens et responsabilité civile	60 heures
410-105-LF	Assurance biens et responsabilité civile	75 heures
420-543-LF	Informatique adaptée au milieu de l'assurance	45 heures
Total :		225 heures

Session 2	Titre	HEURES
410-113-LF	Sinistre de l'automobile	45 heures
410-114-LF	Encadrement législatif en assurance de dommages	60 heures
410-115-LF	Assurance automobile	75 heures
410-123-LF	Vente conseil	45 heures
410-133-LF	Service à la clientèle des particuliers	45 heures
Total :		270 heures

NOMBRE D'HEURES TOTAL : 495 HEURES

*la séquence des cours pourrait être modifiée

Note : le début des cours est conditionnel à l'obtention d'un nombre suffisant de candidats

CONDITIONS D'ADMISSION

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou posséder une formation jugée suffisante par le Collège et satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année;
- avoir complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus ou être visé par une entente conclue entre l'établissement et un employeur ou par un programme gouvernemental.